

DELIBERATION DU BUREAU DU 05 JUIN 2023 – MORBIHAN HABITAT

Mise en ligne le 14-06-2023 jusqu'au 14-08-2023

Le 05 juin 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard du Général Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 26 mai 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) M. David ROBO (en visio conférence) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER	DELIBERATION N°25.BU-2023-06-05	
	HENNEBONT	Convention partenariale avec l'association Le CAEC pour l'insertion et la réalisation d'actions en QPV dans le cadre de l'abattement TFPB

Dans le cadre du dispositif d'abattement de la TFPB sur le quartier de Keriouker à HENNEBONT, la réalisation d'actions d'insertion et de formation, destinées notamment aux habitants des quartiers, et de travaux permettant l'amélioration de la qualité de vie des habitants, a été inscrite.

Pour ce quartier, pour l'année 2023, une ligne budgétaire de 15 000 euros est affectée à ces interventions.

Le CAEC (Comité Associatif Entraide Chômeurs) est une association, Loi 1901, intervenant sur le territoire d'HENNEBONT avec pour mission l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi.

Les actions réalisées depuis 2016 avec le CAEC (notamment au travers de précédentes conventions avec l'Université Sociale) ont permis de réaliser la mise en peinture de cages d'escaliers, de couloirs de caves et de locaux communs, ou encore le remplacement de portes à claire-voie de caves individuelles par des portes pleines, contribuant ainsi à améliorer le sentiment de sécurité et de confort ressenti par les locataires.

Dans le droit fil de ces actions, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec l'association Le CAEC pour l'année 2023 suivant les modalités suivantes :

Quartier	Montant et modalités de règlement	Equivalent heures
Keriouker	15 000 € répartis comme suit :	700 H
	5 000 € au démarrage,	
	5 000 € deux mois après, 5 000 € à la fin de l'action	

avec prise en charge, par Morbihan Habitat, des fournitures nécessaires à la réalisation de l'action.

Sur les bases présentées, le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise la signature et la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec l'association Le CAEC, sur le quartier de Keriouker à HENNEBONT.

Accusé de réception en préfecture
056-275600047-20230605-25BU-2023-06-05-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

